

LA CHARTE DE L'AIDE AUX DEVOIRS



ESPACE
JEUNES
Anne Frank
ISSY-LES-MOULINEAUX



le temps des cerises
ISSY-LES-MOULINEAUX



LE CLAVIM

- Contacter les parents en cas d'absence du jeune par SMS après 19h,
- Garantir le bon fonctionnement de l'aide aux devoirs et du respect de chacun,
- Assurer le suivi des jeunes et de leurs devoirs,
- Informer et accueillir les parents qui le souhaitent aux heures de l'aide aux devoirs,
- Contacter les familles sous une période de 15 jours maximum pour faire le point lorsqu'il y a trop d'absences, en référence avec la Charte,
- Garantir les postures pédagogiques et éducatives de l'équipe d'animateurs.

L'équipe éducative

- Accueillir le jeune dès son arrivée,
- Echanger et écouter le jeune sur sa journée, ses loisirs, ses passions...
- Valoriser le jeune dans son travail scolaire, ses efforts,
- Etre disponible pour aider le jeune à :
 - Comprendre son cours et/ou ses exercices.
 - S'organiser (méthode, gestion du temps...).
 - Trouver des méthodes et des outils de travail pour mémoriser.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

LE JEUNE

Ce qui est « attendu »

- Signaler ta présence auprès de l'équipe,
- Etre respectueux envers les jeunes et les adultes,
- Avoir une posture adaptée au travail et à la vie en société (bien s'asseoir, retirer sa casquette, le manteau, avoir une tenue vestimentaire adaptée au travail...),
- Apporter ton matériel,
- Demander de l'aide en cas de besoin,
- Présenter tes devoirs avant de partir,
- Avertir les animateurs en cas d'absence,
- Utiliser ton smartphone pour des raisons scolaires,
- Respecter le travail des autres (chuchoter, silence...),
- Prévenir l'animateur quand je quitte l'aide aux devoirs.

Ce qui n'est pas « accepté »

- Manquer de respect aux animateurs et aux autres jeunes,
- Déranger les autres (crier, faire du bruit, se lever pour aller...),
- Partir sans avoir fait signer ta fiche de suivi,
- Utiliser ton smartphone à des fins personnelles.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

LA FAMILLE

- Prendre contact avec le coordinateur de l'aide aux devoirs au moins 1 fois par trimestre,
- Prévenir le coordinateur en cas d'absence de son enfant,
- Accepter que son enfant n'ait pas fini tous ses devoirs,
- Formuler par écrit au Coordinateur si elle souhaite que son enfant reste jusqu'à la fin de la séance (jusqu'à 19 heures),
- S'engager à rencontrer le coordinateur en cas de changement de jour de présence du jeune,
- Informer si dans le cadre des actions jeunesse (jeux, animations, sorties...) la famille autorise le CLAVIM à prendre en photo leur enfant :

J'accepte

☐

Je refuse

☐

- Informer le CLAVIM des jours où son enfant doit participer à l'aide aux devoirs à savoir :

Les lundis

☐

Les mardis

☐

Les jeudis

☐

Les vendredis

☐

Nom et prénom :

Date :

Signature :